



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA
MARTINIQUE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R02-2016-053

PUBLIÉ LE 28 JUIN 2016

Sommaire

DIRECTION DE LA MER DE LA MARTINIQUE

R02-2016-06-27-002 - Décision DM n° 114-2016 (2 pages)

Page 3

DIRECTION DE LA MER DE LA MARTINIQUE

R02-2016-06-27-002

Décision DM n° 114-2016

Décision portant délégation de compétence en matière de conciliation entre les marins et leur employeurs



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
ET DE L'ÉNERGIE

Direction de la mer de la Martinique

Fort de France, le 27/06/2016

DECISION N° 114/ 2016

portant délégation de compétence en matière de conciliation entre les marins et leurs
employeurs

Le Directeur adjoint de la mer de la Martinique

VU le code des transports ;

VU le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions
des services de l'Etat dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à
Saint-Pierre-et-Miquelon ;

VU le décret n°2015-219 du 27 février 2015 relatif à la résolution des litiges individuels
entre les marins et leurs employeurs ;

VU l'arrêté interministériel du 1er septembre 2015 nommant M. Michel PELTIER en
qualité de directeur de la mer de la Martinique ;

VU l'arrêté interministériel du 29 juillet 2015 nommant M. Hervé MOUSSARON en
qualité de directeur adjoint de la mer de la Martinique ;

VU l'arrêté ministériel n° 13025271 du 20 juin 2013 nommant M. Thomas ROSTAING
en qualité de Chef du service du développement des activités maritimes à compter du 1^{er}
septembre 2013 ;

VU l'arrêté ministériel n° 14033123 du 18 août 2014 nommant Mme Eloïse PETIT en
qualité de chef du service «Gens de mer/ENIM» à compter du 1^{er} septembre 2014 ;

Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**

www.developpement-durable.gouv.fr

Horaires d'ouverture au public : 7h30-11h45 L'après-midi sur rendez-vous
dm-martinique@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 0596 60 80 30 – fax : 0596 60 79 80
Bd Chevalier Ste-Marthe – BP : 620 - 97261 FORT- DE-FRANCE CEDEX

DECIDE :

ARTICLE 1

- M. Thomas ROSTAING, Administrateur de 1ère classe des affaires maritimes, chef du service du développement des activités maritimes ;
- Mme Eloïse PETIT, Administrateur de 1ère classe des Affaires maritimes, chef du service « Gens de mer-ENIM ».

reçoivent délégation de compétence pour procéder à la tentative de conciliation entre les marins, à l'exception du capitaine, et leurs employeurs, dans les cas prévus par l'article L5542-48 du code des transports.

ARTICLE 2

Le directeur de la mer de la Martinique est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs.

Le Directeur adjoint de la mer de la Martinique


Hervé MOUSSARON



Présent
pour
l'avenir

www.developpement-durable.gouv.fr